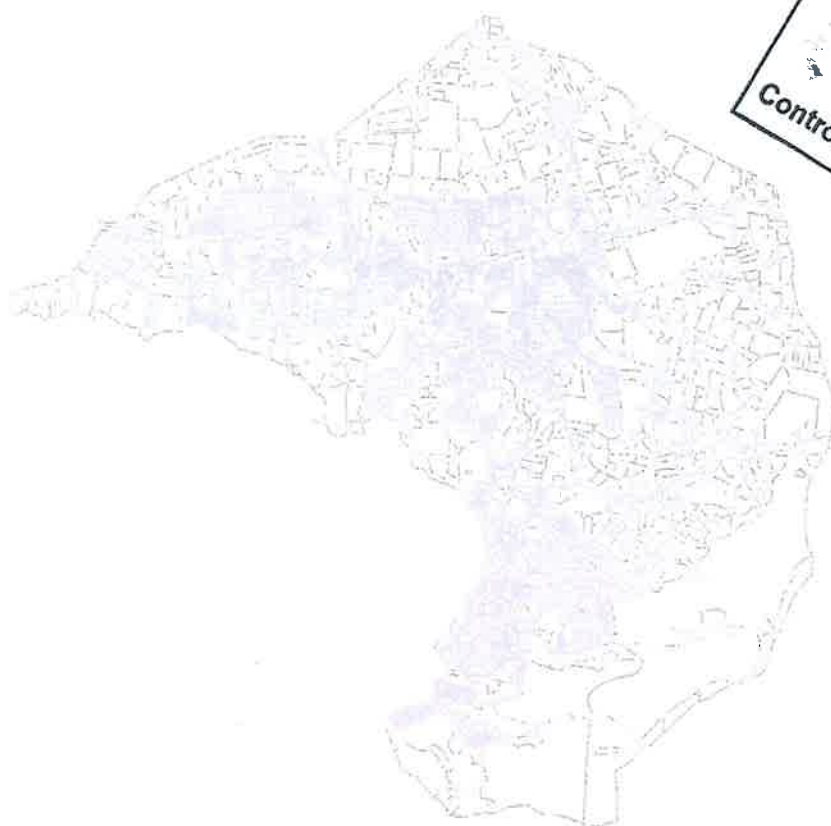




COMMUNE DU PRADET

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Partie Centre

Procédure :

Déclaration de
Projet n°2

Vu et approuvé pour être annexé
à la délibération n° 23/09/26
en date du : 25/09/23



CITADIA
CONSEIL

ECHELLE 1:3 000

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

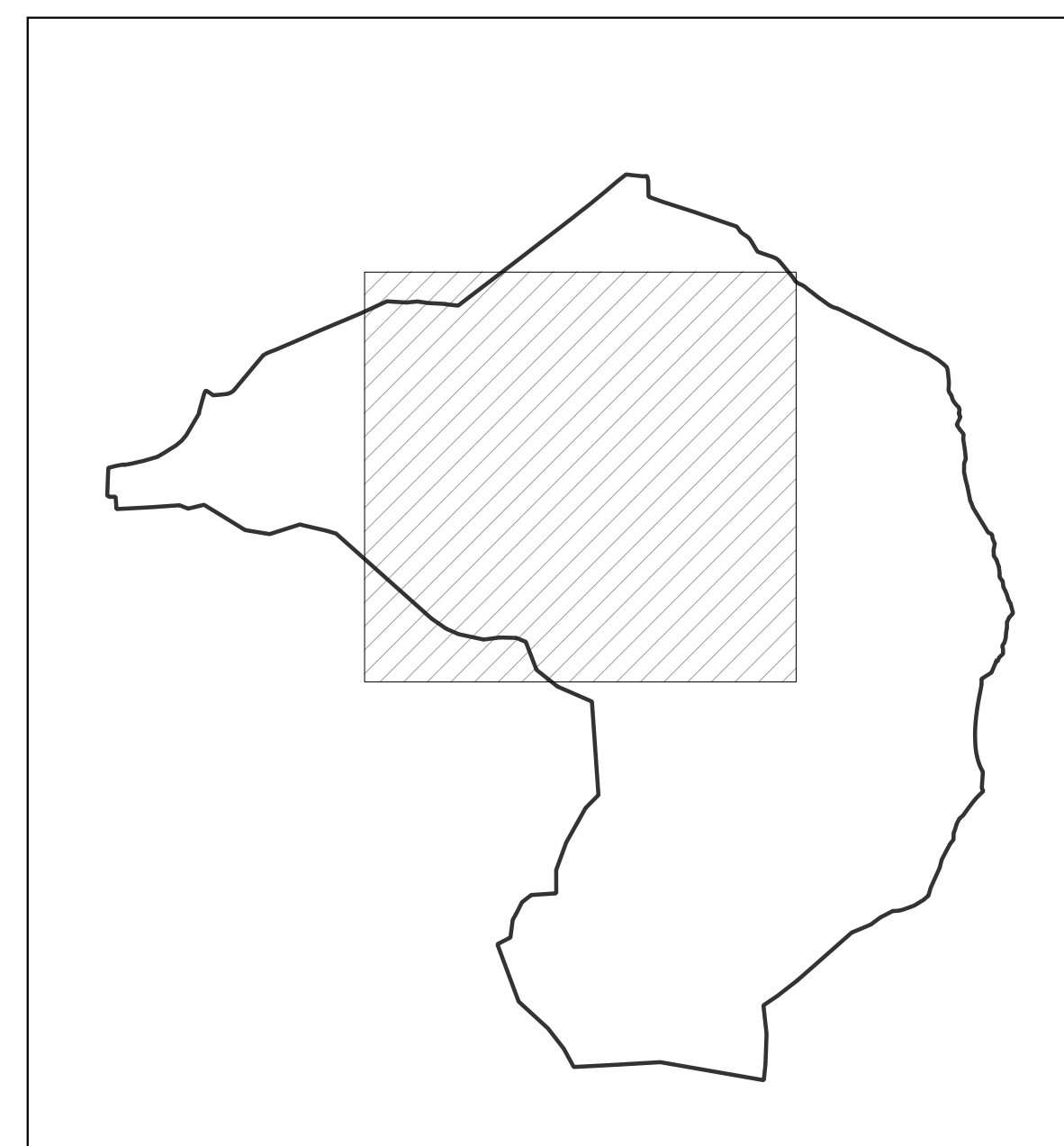


Partie Centre

Procédure :
Déclaration de
Projet n°2

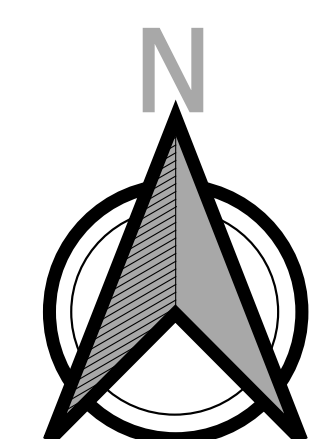


ECHELLE 1:3 000



LEGENDE :

- UC Indice de zone
- Limite de zone ou de secteur
- Espaces boisés classés
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé - Logement
- Emprise constructible
- Polygone d'implantation
- Zone non aedificandi
- ▲ Bâtiment agricole identifié au titre de l'article L123-3.1
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du nouveau code de l'urbanisme
- ✱ Eléments de paysage et de patrimoine protégés au titre de l'article L123-1.5-7
- Ilot bâti protégé au titre de l'article L123-1.5-7
- Jardin protégé au titre de l'article L123-1.5-7
- Restanques protégées au titre de l'article L123-1.5-7
- Eléments végétaux protégés au titre de l'article L123-1.5-7



0 125 250 m

